

PROCES - VERBAL 1/2025

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	6
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	7
2. Ordre du jour	7
2.1 Election d'un membre à la Commission de l'urbanisme en remplacement de Mme Valentine Cardis, les Vert·e·s, démissionnaire	7
2.2 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme	8
2.3 Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Guillaume Roy, les Vert·e·s, démissionnaire	8
2.4 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances	9
2.5 Préavis 01-2025 Bâtiment du Prieuré 2a Crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a Crédit d'investissement demandé CHF 12'850'000.00 TTC	9

2.6	Préavis 03-2025 Ch. de Chamblandes, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, av. C.F. Ramuz et Général-Guisan - Renouvellement des conduites industrielles et de la route Crédit demandé CHF 7'192'000.00 TTC	16
2.7	Préavis 04-2025 Renouvellement du Firewall et de postes de travail Crédit demandé CHF 180'000.00 TTC	22
2.8	Propositions individuelles	24
2.8.1	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « La question du stationnement de Dieci Pizza » de M. David Contini	24
2.8.2	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Petites dents, Gros tarifs » de Mmes Odile Cuénoud González et Line Zolliker	26
2.8.3	Motion 01-2025 « Pully smartcity, l'expérience numérique ... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal » de Mme Nathalie Lude et consorts	29
2.8.4	Interpellation 01-2025 « Favoriser le partage de véhicules à Pully » de Mme Isabelle Dauner Gardiol	33
2.8.5	Interpellation 02-2025 « Relative à la politique de stationnement à Pully » de M. Olivier Burnet	34
2.8.6	Interpellation 03-2025 « Journée du <coup de balai> dans les cantons de Vaud et Fribourg » de Mme Evelyne Campiche Ruegg	35
2.9	Divers	36
2.9.1	Prochain Repair Café - Dimanche 16 mars 2025 Mme Valetine Cardis	36

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place et au nom du Bureau et de moi-même, et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce cinquième conseil de cette année politique 2024-25 et première séance de cette année 2025, que je vous souhaite fructueuse, sur le plan politique, personnel et professionnel.

Concernant le système de vote, vous avez toutes et tous pris votre boîtier, je vous invite à l'activer en appuyant deux fois sur la touche médiane, symbolisée par une petite porte. Le nom des personnes qui ne l'ont pas encore activé s'affiche à l'écran.

Vous conservez votre boîtier tout au long de la séance, merci de le remettre lors de votre départ à nos scrutateurs à la sortie de la salle.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Odile Cuénoud González, Géraldine Padez, MM. Sébastien Lévy, Charles Edouard Machand, Quentin Roubaty, Adrien Saxer

Retard : Mmes Melissa Cardis, Valentine Cardis, Claudia Gämperle, Yves Currat

Absents : M. Sébastien Wolleb

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 89 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate avec grande satisfaction que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 25 janvier 2025, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer aux yeux de la loi et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et invoque la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Je salue les éventuels représentants de la presse, regarde en direction de la galerie, est-ce qu'il y aurait un représentant de la presse présent ce soir ? Merci de vous manifester en levant la main, je ne vois personne, cela sera peut-être pour la prochaine fois.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune, je vois que la galerie est bien fréquentée, c'est un plaisir, un grand merci à vous d'être là pour suivre nos travaux

Nous saluons ce soir tout particulièrement la présence de la Présidente du Conseil communal de Lutry en la personne de Madame Charlotte Mathis, qui est venue accompagnée de pratiquement tout son bureau, secrétaire, scrutateur et scrutatrice, qui nous font l'honneur de leur visite et qui vont suivre notre séance depuis la galerie. Nous avons en effet la chance d'avoir des échanges étroits entre présidentes et présidents de conseil du district, ce qui nous permet de partager des

bonnes pratiques, mais aussi de renfoncer les liens entre voisins. Merci, Mme la Présidente, de votre participation, ainsi que celle des membres de votre bureau et de contribuer ainsi à ces échanges de qualité.

Je salue M. le Syndic et les autres membres de la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Merci également à notre technicien, nos huissiers, qui assurent le bon déroulement logistique de nos séances.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024. Il vous a été adressé par courriel le 19 février dernier et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour son important travail de transcription, d'écriture et de relecture.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Le Président :

Ce n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons appris deux tristes nouvelles durant cette période des fêtes.

Monsieur Daniel Margot, ancien Municipal à Pully nous a quitté le 4 janvier dernier, dans sa 90^e année.

Monsieur Margot a siégé en tant que conseiller communal lors de la législature 2005-2011, puis il a occupé la fonction de Municipal lors de la législature 2011-2016. Il a dirigé le dicastère de la jeunesse et des affaires sociales, il était membre du groupe les Vert·e·s.

Nous adressons à sa famille et à son groupe politique nos sincères condoléances. Et nous commémorons ici sa mémoire en saluant son engagement pour la ville de Pully. C'est sous son impulsion qu'ont vu le jour les quartiers solidaires de Pully, le Kaléidoscope de Pully-Sud, entre autres. Je n'ai personnellement pas eu la chance de connaître M. Margot, mais j'en ai beaucoup entendu parler comme un homme engagé et très apprécié.

Nous avons également appris le décès de Monsieur Hermann Fey, papa de notre conseillère Municipale Lydia Masemejan.

Monsieur Fey s'en est allé dans sa 95^e année, le 7 janvier passé. J'ai pu le rencontrer personnellement en 2023 lors de la cérémonie pour le décès de sa femme, la maman de Lydia. Vétérinaire de passion, je sais que son engagement dans la région broyarde en a fait un personnage très apprécié et très ancré dans sa région.

Nous adressons à Lydia et à sa famille nos sincères condoléances

En mémoire de ces deux personnes et en solidarité avec leurs proches, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Votations fédérales du 9 février 2025

10'924 électeurs sont inscrits pour Pully

4'621 bulletins sont rentrés

Taux de participation pour Pully 42.30%

Objet 1 : Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires » (initiative pour la responsabilité environnementale)

Refusé sur le plan fédéral à 67.75% - taux de participation 37.9%

Refusé sur le plan cantonal à 61.66% - taux de participation 37.74%

Refusé pour Pully

2'759 non (60.68%) 1'788 oui (39.32%)

Je remercie ici notre bureau électoral, notre secrétaire et l'appui de l'administration pour ses opérations logistiques et, avec cette team de choc, on a pu mener à bien cette affaire et rendre des résultats finaux à 11h43 à la chancellerie cantonale, je peux ainsi témoigner de l'implication très forte de toutes et tous et plus particulièrement de notre vice-président, Patrick du Bois, qui dans cette journée de votation s'est collé avec brio aux opérations de décomptes fins et je l'en remercie.

J'ai une demande de communication officielle de la part de M. Yassin Nour.

M. Yassin NOUR :

C'est pour vous informer que le groupe socialiste s'est réorganisé et a désormais comme coprésidentes de groupe Mmes Pauline Tafelmacher et Line Zolliker, en remplacement de Mme Odile Cuénoud González, qui ne peut malheureusement plus assurer cette fonction pour des raisons de santé. Je vous remercie.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président :

J'ai eu le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

• Vendredi 24 janvier - Traditionnelle soirée de commémoration de l'indépendance vaudoise de l'Union Pulliérane

J'ai été invité en tant que Président du Conseil, ce qui m'a permis d'adresser quelques mots au nom de notre Conseil. Cette soirée s'est tenue au Restaurant du Delta à Pully, avec au menu la traditionnelle saucisse aux choux, merci beaucoup pour cette invitation et cette belle et chaleureuse soirée.

• Lundi 3 février - Conseil communal de Paudex

J'ai eu l'immense plaisir d'être invité à assister au conseil communal de la commune amie et voisine de Paudex. L'occasion pour moi de mieux découvrir le fonctionnement des organes délibérants de nos voisins et d'apprendre également à connaître son Président M. Lemel, les membres de leur conseil et de leur municipalité. La soirée s'est poursuivie par une séance d'information au sujet du projet d'urbanisme des Côtes Saint-Maire et s'est clôturée, comme le veut la coutume à Paudex, par un apéro. Je remercie M. Lemel, Président du conseil, pour son invitation et également M. Chaubert, Syndic, pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé.

• **Mardi 11 février - Assemblée extraordinaire de la paroisse de Pully-Paudex**

Cette assemblée était réunie pour traiter des travaux prévus à la maison de paroisse de Chamblandes. Je n'ai hélas pas pu y prendre part, retenu pas une obligation de dernière minute ou, plutôt, une séance qui précédait celle-là et qui s'est éternisée. Je prie ici le Conseil de paroisse et son corps pastoral de bien vouloir excuser mon absence, annoncée très tardivement.

• **Jeudi 13 février - Rapport annuel 2024 du SDIS - OUEST-LAVAUX**

L'occasion pour moi de découvrir l'exhaustivité des interventions et surtout la force de frappe de ces femmes et de ces hommes volontaires, disponible et qui ne ménagent pas leurs efforts pour progresser au sein du corps du SDIS OUEST-LAVAUX. Je souligne également l'important travail de l'état-major sous la conduite du commandant Baehler qui sait entretenir la motivation de ses troupes.

• **Mardi 25 février - Cérémonie de la remise des Mérites Sportifs de Pully**

Cette manifestation permet de récompenser les performances sportives remarquables réalisées en cours d'année par une sportive, un sportif ou une équipe, en collaboration étroite avec PPB.

La Municipalité de Pully a décoré les sportifs et sportives suivants pour leurs magnifiques succès réalisés en 2024 :

- **Pole Emotion, Stéphanie Pierret**

- **Pully Rink-Hockey Club, 1ère équipe**

Son parcours exceptionnel durant la saison régulière et les playoffs a permis au Pully Rink-Hockey Club de rejoindre l'élite de ce sport en Ligue Nationale A.

- **En Triathlon, Tir Team Pully, Emma Kamerzin**

Jeune triathlète, Emma Kamerzin est devenue championne suisse de la Regio League en 2024.

La manifestation officielle s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et décontractée, agrémentée de la prestation musicale du groupe de pop alternative ELÆNA.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Nous avons reçu les démissions suivantes :

Démission de la Commission d'urbanisme de Mme Valentine Cardis, les Vert·e·s, en date du 25 janvier 2024.

Démission de la Commission des finances de M. Guillaume Roy, les Vert·e·s, en date du 24 février

Leur remplaçant ou remplaçante seront élus tout à l'heure.

2) Pétition

Nous avons reçu une pétition déposée avant le début de notre séance du bureau du 22 janvier dernier.

Cette pétition s'intitule « Pétition en faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond ».

La pétition a été déposée par Mme Marina Rougemont et elle comportait 218 signatures. Son traitement passera par la commission des pétitions qui se réunira le 27 mars prochain pour traiter cet objet. Le Conseil sera tenu au courant de la suite de son traitement, comme le veut la loi sur les communes et comme l'exige notre règlement.

3) Le 18 novembre 2024, la Commission d'urbanisme a adressé au Bureau un courrier nous demandant de veiller à adresser à cette commission tout préavis étant de sa compétence, citant comme exemple le préavis 23-2024. Nous y avons répondu le 25 janvier par un courrier résumé comme suit :

« Nous avons bien reçu votre courrier du 18 novembre 2024 relatif au préavis 23-2024 sur le réaménagement de l'avenue du Lavaux et d'autres axes routiers. Nous avons pris note de votre regret de la désignation d'une commission ad hoc pour ce préavis, ainsi que votre souhait de pouvoir continuer à l'avenir de faire bénéficier ce conseil de l'expertise de la Commission permanente d'urbanisme. Le Bureau du Conseil communal vous assure qu'il prendra en compte ces observations pour la gestion future de ce type de dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire, et se réjouit d'avance de collaborer efficacement sur les projets à venir. »

Je tiens à disposition les différents courriers et échanges sur demande expresse de l'un ou de l'une d'entre vous.

4) Nous avons reçu un courriel le 5 janvier adressé au conseil communal et à la Municipalité de Mme Pauline Farinon :

Mme Pauline Farinon exprime son vif mécontentement face à la suppression de deux passages piétons aux abords de l'école de Chantemerle, sur l'avenue de l'Avenir et l'avenue de Belmont. En tant que parent d'un enfant de 5 ans, elle s'inquiète des conséquences en matière de sécurité, notamment en raison du manque de repères visuels pour les jeunes piétons et de la faible visibilité accentuée par la plantation d'arbres. Elle constate également que les automobilistes et cyclistes ne respectent pas systématiquement la priorité des piétons ni la limitation de vitesse à 20 km/h. Elle interroge la Municipalité sur les motivations de cette décision, qu'elle juge dangereuse et incompréhensible, et demande des explications ainsi que des mesures pour rétablir des passages sécurisés. Elle a également alerté la commission d'établissement de l'école et le responsable délégué à la sécurité.

Le courriel a été transféré au dicastère concerné, je tiens également à disposition le courriel complet sur demande d'un ou d'une conseillère, je me suis permis de vous le lire étant donné qu'il était adressé aux deux pouvoirs.

5) Courrier de l'Etat de Vaud du 03 février 2025 : en date du 3 février

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes (LC), visant à moderniser le cadre légal et institutionnel pour renforcer l'autonomie et la gouvernance des communes. Les autorités communales et associations intercommunales sont invitées à participer activement à cette consultation en remplissant le questionnaire disponible sur le site de l'Etat de Vaud, avant le 31 mars 2025. Pour toute question, la Direction des affaires communales et des droits politiques, DACDP, reste à disposition par courriel ou par téléphone.

Là aussi, je tiens le courrier à disposition.

6) Le Corps de Musique de Pully par l'intermédiaire de son Président, M. Déglon, nous invite au week-end musical « Vision of Brass Band » qui se tiendra à la Maison Pulliérane le samedi 22 mars à 20h00 et le dimanche 23 mars prochain à 17h00. Vous avez d'ailleurs trouvé sur vos tables, un flyer de présentation du programme.

7) Le Mini train de Pully nous informe de la célébration de son 40e anniversaire, durant le week-end du 7, 8 et 9 juin prochain, avec au programme la circulation de trains électriques et à vapeur roulant à l'écartement 7 pouces 1/4, exposition de modèles réduits et repas officiel. Réservez donc cette date dans vos agendas.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables la communication suivante :

N° 01-2025

Usage de l'autorisation générale de plaider (préavis 14-2021)

Causes jugées (période 01.01.2024 - 31.12.2024)

Vous avez également trouvé un rapport « Pully à la loupe 2020-2024 »

C'est une épaisse et belle et brochure reliée que vous avez trouvée sur vos tables.

M. le Municipal Zolliker souhaitait faire une information complémentaire à ce sujet.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Effectivement, vous avez trouvé sur vos tables le rapport « Pully à la loupe 2020-2024 ». Après le rapport « Pully à la loupe 2015-2019 », c'est la deuxième fois que la Municipalité publie un tel rapport. Vous vous rappelez qu'il est fondé sur une méthodologie établie par l'Union internationale des communications, ainsi que quinze agences des Nations Unies.

Dans cette nouvelle publication, à l'époque les indicateurs qui étaient présentés étaient pour la plupart très généraux, nous avons souhaité ajouter des indicateurs supplémentaires plus locaux, notamment des indicateurs qui sont fournis par la Confédération suisse et également par la Ville de Pully elle-même, où nous avons consulté toutes nos différentes directions pour réunir ces indicateurs.

J'espère que ce rapport vous donnera toutes les informations sur l'avancée de projets pulliérans, également sur le développement durable et la numérisation de la Ville.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Je me tourne vers les autres membres de la Municipalité pour leur demander s'ils ont autre chose à nous communiquer. ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ ; Municipal, demande la parole :

Je vous informe que la Municipalité a décidé de retirer le préavis 02-2025. Elle le représentera ultérieurement. Cela nous permettra de compléter le préavis, de donner quelques informations supplémentaires et ainsi de vous permettre d'avoir la clarté suffisante pour les décisions à prendre au sein de ce Conseil communal. Merci.

Le Président :

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président :

Nous avons reçu :

1 motion

Motion 01-2025 « Pully smartcity, l'expérience numérique ... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal »

de Mme Nathalie Lude et consorts

3 interpellations

- Interpellation 01-2025 « Favoriser le partage de véhicules à Pully »

de Mme Isabelle Dauner Gardiol

- Interpellation 02-2025 « relative à la politique du stationnement à Pully »

de M. Olivier Burnet

- Interpellation 03-2025 « Journée du <coup de balai> dans les cantons de Vaud et Fribourg » de Mme Evelyne Campiche Ruegg

Cette motion et ces interpellations seront traitées tout à l'heure sous le point « Propositions individuelles ».

Seront également traitées sous ce point les réponses de la Municipalité aux interpellations déposées lors de notre dernière séance de décembre 2024, à savoir :

- Interpellation de M. David Contini

« La question du stationnement de Dieci Pizza à Pully »

- Interpellation de Mmes Odile Cuénoud González et Line Zolliker

« Petits dents, Gros tarifs »

2. ORDRE DU JOUR

Je vous propose les modifications suivantes :

Deux points supplémentaires :

3) Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Guillaume Roy, les Vert·e·s, démissionnaire

4) Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le point 3 prévu deviendra le point 5, et les points suivants sont modifiés en conséquence.

Est-ce qu'un ou une conseillère s'oppose à cette manière de faire ou à cette modification ?
Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour modifié est donc approuvé

2.1 Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Valentine Cardis, les Vert·e·s, démissionnaire

Le Président :

Je vous rappelle que le siège laissé vacant revient de droit au groupe auquel il appartient. Je me tourne vers le président du groupe les Vert·e·s, M. Dimitri Simos, pour une proposition de candidature, non, c'est M David Contini, qui demande la parole.

M. David CONTINI :

Je ne suis pas le nouveau président du groupe, mais le groupe des Vert·e·s m'a confié la mission de vous présenter notre candidat pour cette élection à la Commission de l'Urbanisme. Sans surprise, il s'agit de notre illustre chef de groupe, Dimitri Simos, qui n'a plus besoin d'être présenté, actuellement déjà membre suppléant de cette commission, et pour la forme, je me contenterai de dire qu'il est pulliéran depuis toujours, conseiller communal depuis de très nombreuses années, ingénieur de formation. Pour citer ses propres mots, il se réjouit de rejoindre la Commission d'urbanisme en qualité de membre à part entière pour mettre sa pierre à l'édifice. Le groupe des Vert·e·s a donc l'honneur et le plaisir de vous proposer sa candidature et je vous remercie de lui faire bon accueil.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Dimitri Simos est donc élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.2 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme

Le Président :

Je me tourne cette fois-ci vers le vrai chef de groupe, M. Dimitri Simos, pour lui demander de présenter une candidature pour le remplacement du siège de suppléant laissé vacant.

M. Dimitri SIMOS :

Le groupe des Vert·e·s a l'immense honneur de vous présenter la candidature de Mme Evelyne Campiche Ruegg pour ce poste de suppléante. Elle est membre du Conseil communal depuis 2017, elle a été membre suppléante de la Commission des finances de 2019 à 2024, elle est une grande défenseuse des arbres et on se réjouit de sa participation à cette commission.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Evelyne Campiche Ruegg est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Guillaume Roy, les Vert·e·s, démissionnaire

Le Président :

M. Dimitri Simos je vous donne à nouveau la parole pour proposer une candidature à ce poste.

M. Dimitri SIMOS :

Le groupe des Vert·e·s a l'immense honneur de vous présenter la candidature de Mme Claudia Gämperle à ce poste de membre, elle est actuellement suppléante dans cette commission. Elle est membre du Conseil communal depuis 2021, nous vous remercions de réserver bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Claudia Gämperle est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le Président :

M. Dimitri Simos, c'est encore à vous, merci de nous présenter une candidature pour le remplacement du siège de suppléant laissé vacant.

M. Dimitri SIMOS :

Le groupe des Vert·e·s a l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Cynthia Illi qui est responsable de la communication et développement de projets au sein de TransformAction Lab, un programme national pour la justice climatique de l'EPER, également membre de la commission du personnel de l'EPER, précédemment collaboratrice au sein de l'ONG Public Eye, elle est active dans le journalisme d'investigation et ancienne présidente des Jeunes Vert·e·s Vaud et déléguée suisse aux European Greens. Elle saura donc jeter un regard acéré et critique sur les finances communales. Merci de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Cynthia Illi est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

**2.5 Préavis 01-2025 Bâtiment du Prieuré 2a
Crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a
Crédit d'investissement demandé CHF 12'850'000.00 TTC**

Le Président :

J'invite M. Dominique Favre, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

M. Dominique FAVRE :

Le premier préavis de l'année 2025 est un projet de dépenses pour un montant de CHF 12'850'000.00 que nous allons appeler crédit d'investissement.

Un crédit d'investissement pour rénover et transformer un bâtiment ayant une importante valeur symbolique pour tous les Pulliérans, mais ce n'est pas une raison pour l'accepter sans discussion. La commission s'est réunie le 6 février pour étudier le préavis et je remercie tous les commissaires pour leur participation, mais aussi les représentants de la Municipalité et de l'administration.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, une série de questions-réponses a permis de vérifier la qualité du projet et a convaincu les commissaires de soutenir ce préavis. Les

deux remarques de la Commission des finances ont été traitées et la deuxième remarque a été prise en considération sous forme d'un amendement que la commission ad hoc vous propose. Un vœu a été aussi émis en lien avec cet amendement, il s'agit de mettre à disposition de la population un lieu pour déguster et acheter le vin de la Commune, ce lieu devrait être situé au centre de Pully.

En votation finale, la commission ad hoc vous recommande par 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions d'approuver les conclusions amendées du préavis 01-2025, soit :

- 1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 12'237'500.00 destiné à financer les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment Prieuré 2a, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans.

Le Président :

J'ai une demande de parole du Président de la Commission des finances qui souhaite s'exprimer sur son préavis pour ce projet.

M. Jean-Denis BRIOD :

Je confirme évidemment d'emblée le préavis de principe positif de la Commission des finances. Cela a été rappelé, ce préavis positif est très légèrement nuancé par deux recommandations, la raison pour laquelle je dois m'en expliquer ce soir devant vous.

Le menu de ce jour est un menu à CHF 20 millions, y compris le préavis actuellement en discussion. Il est dès lors utile de garder en tête la situation financière qu'est la nôtre. Largement thématisée lors des dernières séances, notamment celles consacrées à l'arrêté d'imposition et au budget 2025, je ne vais pas y revenir en détail.

Une chose est certaine, la situation n'a pas changé, elle est toujours préoccupante, le préavis des investissements 2024-2028 prévoit des investissements totalisant CHF 370 millions s'ils sont tous votés d'ici 2028 et, s'ils sont votés d'ici 2028, ils devront être évidemment financés d'ici 2032 environ.

Si on tient compte du renchérissement, des investissements habituels dans les réseaux à partir de 2029, si on tient compte également du relèvement actuel, la marge d'autofinancement attendue de ces cinq prochaines années, on constate un besoin de financement que l'on peut estimer à plus de CHF 550 millions. Cela excède notre capacité maximale d'endettement qui avait été évoquée par la direction des finances de la Ville qui était de CHF 400 millions. Si on tenait compte théoriquement des hausses d'impôts refusées l'automne dernier, on aurait toujours un manque en impôt de CHF 55 millions, il faudrait donc une hausse d'impôts de 11 points pour avoir la tête hors de l'eau, si on veut réaliser tout le programme qui figure dans le plan. Ces 11 points seraient insuffisants pour aller plus loin, c'est à dire financer ce qui n'y figure pas encore comme par exemple le chauffage à distance ou si on doit tenir compte également du cautionnement de la station d'épuration. Chacun avec la sensibilité politique qui est la sienne tirera les conséquences de ces chiffres, qui comme les faits, sont têtus. Il n'en demeure pas moins que quelle que soit l'évolution de notre fiscalité, il faudra faire des choix, écarter des projets, redimensionner d'autres, faire au moindre coût et redonner un peu de marge de manœuvre avec une amélioration de notre marge d'autofinancement. Je ne veux pas ouvrir ce débat maintenant mais une petite piqure de rappel était, me semble-t-il, nécessaire avant d'aborder une séance à CHF 20 millions.

Si la Commission des finances donne dans ce contexte un préavis financier de principe positif à l'investissement de CHF 12 millions dans le bâtiment historique du Prieuré, c'est qu'elle a reconnu le caractère nécessaire des interventions sur ce bâtiment dans le cadre

d'un programme qui le met au service direct de notre population. Mais engager ces CHF 12 millions, c'est la promesse de renoncer à d'autres projets plus tard. Nous devons donc être parcimonieux, même dans les petites choses. Dans ce sens, la Commission des finances a assorti son préavis positif à la commission ad hoc de deux recommandations : La première, c'est de supprimer les investissements de CHF 112'500.00 dans un local de dégustation temporaire, ouvert quelques heures par semaine et encore, pas toute l'année. C'était l'avis de 12 membres de la Commission des finances sur 13, c'est également l'avis de la commission ad hoc qui propose un amendement dans ce sens.

La deuxième, réduire le budget d'un demi-million, à prendre sur les divers et imprévus. Nous avons déjà engagé entre 1 et 2 millions d'études dans ce bâtiment, il faut se montrer disciplinés dans le calcul des coûts et la réalisation. C'est aussi un message à l'intention de nos mandataires. C'est l'avis de 8 membres de la Commission des finances sur 13, c'est aussi l'avis du groupe PLR qui a annoncé vouloir déposer un amendement allant dans ce sens.

En conclusion, je me sens, fort de ces deux recommandations de la Commission des finances, habilité à vous recommander d'accepter les conclusions du préavis 01-2025, après les avoir amendées, conformément à l'amendement proposé par la commission ad hoc et celui du groupe PLR. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis. Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière. Est-ce que la parole est demandée ?

M. Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Je vais vous parler de l'affectation de ce bâtiment.

Par rapport au projet Hôtel de Ville, nous avons changé deux ou trois choses, notamment le rez-de-chaussée et je félicite la Municipalité d'avoir réintroduit un restaurant et un café qui sont indispensables dans une vie pulliérane.

Par contre, l'affectation des étages, je l'avais déjà dit, lors des séances de consultation que nous avons eues, l'affectation des étages pour une bibliothèque, pourquoi pas, c'est intéressant. Malheureusement, une bibliothèque ...

Le Président :

M. Duvoisin, excusez-moi de vous interrompre, est-ce que votre intervention porte sur l'entrée en matière ?

M. Jean-Marc DUVOISIN :

Tout à fait. Cette affectation-là et les coûts qui en découlent d'ailleurs, d'une manière globale, cette affectation est assez aberrante, dans le sens qu'une bibliothèque, cela impose deux éléments fondamentaux. D'abord une reprise de charge gigantesque. Par rapport à un appartement qui doit porter 200 kilos par m², une bibliothèque, on est de l'ordre de 1'000 kilos par m², il n'y a rien de plus lourds que des livres, regardez les étagères dans vos bibliothèques, 1'000 kilos par m² sur des structures en bois. Regardez de nouveau votre bibliothèque, regardez les tablards qui supportent les livres et vous verrez que les tablards, ils fluent, c'est-à-dire qu'ils se déforment d'une manière permanente. Regardez les toits, regardez d'une manière générale. Et des charges aussi importantes dans un bâtiment en bois, cela correspond presque à une impossibilité. Le deuxième élément d'une bibliothèque, ce n'est pas les charges, c'est la protection incendie. Un bâtiment en bois demande des protections incendies assez importantes, en général, on arrose avec des pommes s'il y a un début d'incendie. Or dans une bibliothèque,

on ne peut pas le faire, parce que les dégâts sur les livres par arrosage sont énormes. Donc l'endroit qu'on va devoir prévoir pour une bibliothèque n'est surtout pas dans un bâtiment en bois, surtout pas encore dans un bâtiment classé monument historique et c'est pour cela que je demande de retirer en fait ce préavis, qui sur ce rez-de-chaussée est positif, mais sur l'affectation de l'étage ne correspond pas réellement aux possibilités que ce bâtiment pourrait proposer. Donc, je demande la non-entrée en matière.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée sur l'entrée en matière ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Je tiens à dire que j'ai fait une analyse effectivement tardive de ce projet. J'ai envoyé à plusieurs personnes cette analyse et je maintiens ici que le projet présenté est inadapté et impossible à réaliser. Donc, je ne rentrerai pas en matière et j'invite les conseillers à ne pas entrer en matière pour ce préavis.

Le Président :

Est-ce qu'il y a encore une prise de parole, concernant l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, la parole est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis à l'aide de votre carton orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous avez accepté l'entrée en matière à une large majorité, moins 6 avis contraires et 4 abstentions.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond du préavis, je vous informe que nous avons reçu 2 amendements concernant le montant total du crédit d'ouvrage, celui émanant de la commission ad hoc qui consiste à diminuer de CHF 112'500.00, ce qui équivaut au retrait du local de dégustation provisoire et celui de M. Philippe Slama du groupe PLR pour diminuer de CHF 500'000.00 le montant des divers et imprévus.

Nous traiterons ces 2 amendements au moment du vote des conclusions du préavis.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

C'est avec soulagement que nous nous prononçons aujourd'hui sur ce nouveau projet de rénovation du bâtiment du Prieuré 2a, le joyau le plus emblématique du patrimoine pulliëran. Enfin, nous voyons le bout du tunnel de cette longue saga, après plus de dix ans de projets avortés.

Certaines et certains d'entre nous s'en souviennent, c'est en septembre 2013 que la Municipalité d'alors nous informait de son intention de rénover le Prieuré pour en faire un hôtel de ville communal. Si la nécessité de renforcer les structures du bâtiment et de moderniser les installations techniques n'a jamais été contestée, les critiques récurrentes, émises lors de toutes les discussions qui ont suivi, portaient principalement sur le fait que les locaux seraient entièrement dédiés à l'administration, ce qui impliquait aussi de transférer le restaurant ailleurs.

Lors de l'épisode du préavis 09-2022, dont l'entrée en matière avait été refusée, le vœu avait été exprimé que les conseillères et conseillers communaux soient consultés avant la présentation d'un nouveau programme. C'est chose faite puisque les membres du conseil

ont été invités à faire part de leurs avis et suggestions lors de deux ateliers participatifs en 2023. Ainsi le nouveau projet qui nous est présenté ce soir montre que la Municipalité a tenu compte des critiques et des propositions émises : elle nous propose dans ce nouveau programme un bâtiment du Prieuré 2a entièrement ouvert au public : café bar et restaurant au rez-de-chaussée, bibliothèque communale dans les étages, une salle des vigneron réhabilitée qu'il sera possible de louer pour toutes sortes d'événements, une petite salle multiusage aussi au rez-de-chaussée. Tous les paliers du bâtiment seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les multiples activités prévues feront du Prieuré rénové un lieu de rencontre susceptible d'attirer des publics de tous âges, contribuant ainsi à l'animation ou la réanimation du cœur de Pully tout au long de la journée, ce qui sans nul doute sera aussi bénéfique aux commerces du quartier.

Le groupe des Vert·e·s soutient ce projet et vous invite donc à approuver ce préavis, un investissement certes important mais nécessaire pour que le Prieuré vive et reste gravé encore pendant des décennies dans le cœur des Pulliérans et des Pulliérans qui en profiteront. Merci de votre attention.

Le Président :

Nous sommes toujours sur la discussion sur le fond, la parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer à la discussion sur les deux amendements reçus.

Premier amendement celui de la commission ad hoc, qui consiste à diminuer de CHF 112'500.00, montant qui correspond au montant prévu pour le local de dégustation.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet amendement ?

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Bien sûr, les CHF 112'500.00 pour une utilisation provisoire peuvent faire croire qu'on jette l'argent par les fenêtres. En réalité quelle autre solution est envisageable dans un délai raisonnable concernant ce local de dégustation, certainement pas celle de déplacer le local de dégustation à la rue du temple 1, à l'écart des zones de passages et soumises à des conditions qui sont encore loin d'être remplies.

L'image la plus emblématique, la plus connue de Pully est celle de son Prieuré trônant fièrement au-dessus des vignes. Le caveau communal devrait naturellement trouver sa place dans le Prieuré. Comme le projet de transformation l'en a exclu, il reste comme solution de secours de lui faire traverser la route pour l'enterrer à moitié sous l'immeuble de la Direction des domaines. Je suis convaincu que le personnel des domaines aura à cœur de réaliser ces travaux de la manière la plus économique et la plus conviviale possible. Il l'a déjà prouvé lors de l'ouverture de la Capite, réalisée avec du matériel de récupération, la manifestation ayant rencontré un succès public incontestable.

Le restaurant du Prieuré est fermé depuis novembre dernier et le nouveau ne sera probablement pas inauguré avant le printemps 2028. Les autres établissements du centre ne sont ouverts qu'à l'heure des repas. Même le restaurant du Delta sera vraisemblablement indisponible pour causes de travaux.

Pour ce qui est des commerces, c'est une hécatombe. Sept vitrines sont fermées ou à remettre. Il est à craindre que d'autres connaissent le même sort dans le futur. Condamner la cave communale, c'est condamner encore plus le centre de Pully. Un tien vaut mieux deux tu l'auras, dit-on. La solution inscrite au préavis peut être rapidement mise en œuvre à un coût raisonnable. D'autres options existent peut-être mais restent hypothétiques, ne

seront pas réalisables rapidement et s'avèreront certainement plus onéreuses. Je vous invite donc à refuser cet amendement et je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

La discussion se poursuit concernant cet amendement. La parole est-elle demandée ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

La Municipalité se rallie à l'amendement de la commission ad hoc concernant ce local de dégustation.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Vous savez que je suis sensible aux questions financières. Je ne pense pas que les CHF 112'500.00 mettent en péril les finances communales. Il s'agit véritablement de la vie du centre de Pully, qui devient de plus en plus une zone sinistrée. Ce local de dégustation reste un des derniers points de contact pour la population du centre. Je vous invite vraiment à considérer cet aspect des choses. On n'aura plus rien de disponible dans le Prieuré, puisque le restaurant est fermé. Il faut véritablement conserver ces lieux de rencontres, ces lieux de contacts et je pense que c'est un effort à faire qui n'est pas très lourd. Je vous remercie.

M. GIRARDET demande la parole :

J'aurais dû préciser que la Municipalité se rallie aussi au vœu de la commission de trouver une solution pour ce local de dégustation, à peut-être moindre coût, peut-être différent de celui qui a été proposé, mais évidemment que nous sommes conscients du besoin d'avoir un lieu de vente pour les vins de la Commune.

Le Président :

Nous sommes toujours dans la discussion au sujet de cet amendement. Je ne vois plus de mains qui se lèvent. La discussion est close.

Nous allons passer au vote cet amendement à l'aide vos boîtiers.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de la commission ad hoc est accepté par 70 oui, 15 non, 5 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

Deuxième amendement de M. Philippe Slama, pour le groupe PLR, à la conclusion une du préavis 01-2025.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Tout d'abord je regarde mon texte, car le Président de la COFIN nous en a déjà dit beaucoup, donc je vais être assez court.

Sur un préavis de CHF 12 millions, CHF 1 million de divers et imprévus, si on fait les mathématiques avec 10 à 12% cela paraît logique. Mais quand on regarde le chiffre absolu de 1 million, avec 1 million, on fait beaucoup. Comme cela a été précisé, on a déjà étudié ce bâtiment de long en large, il est tout à fait possible qu'on ait besoin de ce million. Néanmoins, on pense au nom du groupe des Verts, pardon du PLR, (rires et applaudissements) c'est parce que de temps en temps on pense la même chose, on est de temps en temps d'accord sur certains points.

Je voulais vous dire que pour le PLR, on devrait couper ce montant par la moitié, soit un demi-million, afin simplement d'être sûrs de la rigueur de la transparence lors des dépenses, comment on regarde et si on a besoin de ces imprévus, évidemment on va les revoter et évidemment on va aller jusqu'au bout.

On soutient totalement ce projet, il n'y a aucun problème là-dessus, néanmoins, il paraît juste et dans un souci de transparence, vu l'état de nos finances que vous connaissez, on pense effectivement qu'avoir un peu plus de rigueur et de transparence est la meilleure de choses. Je vous invite donc à soutenir l'amendement proposé par le PLR et vous remercie de votre attention.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Lucas GIRARDET, demande la parole :

Je peux vous assurer, M. le Conseiller Slama, que nous allons gérer ce projet avec la plus grande rigueur possible et nécessaire, mais néanmoins, s'agissant d'un bâtiment historique, vous l'avez dit, quand bien même passablement étudié depuis pas mal d'années, le taux d'incertitudes est quand même là et il n'est pas tout assuré qu'un demi-million de divers et imprévus suffise, raison pour laquelle, malgré toute l'attention avec laquelle nous allons mener ce projet, nous vous suggérons de refuser cet amendement et de rester aux divers et imprévus tels que prévus dans le préavis.

Le Président :

La discussion continue sur cet amendement. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de M. Philippe Slama, pour le groupe PLR, est accepté par 53 oui, 33 non, 5 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

Les deux amendements ont été acceptés, ce qui nous amène à une somme pour la première conclusion du préavis à CHF 12'237'500.00.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais une nouvelle fois intervenir pour mentionner que le projet est irréaliste, voire irréalisable. J'aimerais que cela soit mentionné dans le procès-verbal.

Le Président.

Il n'y a plus de prise de parole. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur les conclusions amendées du préavis 01-2025, que je vous relis :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 12'237'500.00 destiné à financer les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : Le préavis 01-2025 amendé est accepté par 83 oui, 7 non, 2 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

(Applaudissements)

Le Président :

Comme annoncé tout à l'heure, le préavis 02-2025 a été retiré par la Municipalité, Ce point de notre ordre du jour tombe.

**2.6 Préavis 03-2025 Ch. de Chamblandes, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, av. C.F. Ramuz et Général-Guisan - Renouvellement des conduites industrielles et de la route
Crédit demandé CHF 7'192'000.00 TTC**

Le Président :

J'invite Mme Isabelle Dauner Gardiol, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :

Le 5 février passé, la commission ad hoc, chargée d'étudier le préavis 03-2025 concernant le renouvellement des conduites industrielles et de la route sur le périmètre des Ch. de Chamblandes, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, des avenues C.F. Ramuz et Général Guisan, s'est réunie à la Damataire. Neuf membres du conseil communal, ainsi que M. Marc Zolliker, Municipal en charge de la DTSI, et trois collaborateurs de l'administration communale, en charge du projet étaient présents. Ces derniers ont répondu de manière exhaustive aux nombreuses questions des membre de la commission. Qu'ils en soient remerciés.

Tout d'abord, je vous informe d'une erreur dans le rapport, qui m'a été signalée par le M. le Municipal Zolliker concernant le chapitre 4, renouvellement des réseaux souterrains, en particulier les réseaux tiers, dernier paragraphe du chapitre concernant Swisscom, voici les précisions : Swisscom va probablement profiter des travaux pour procéder à quelques adaptations du réseau qui lui appartient. Elle est en passe d'équiper entièrement son réseau en fibre optique. Toutefois, c'est à l'entreprise Swiss4Net que la Ville de Pully met à disposition ses tubes électriques dans la mesure où de la place y est disponible. En contrepartie, Swiss4Net raccorde gratuitement tous les ménages pulliérans."

Au début de sa séance, la commission ad hoc a été informée que la commission des finances a donné un préavis financier favorable à l'unanimité aux conclusions 1, 3, 4 et 5 du préavis.

Ceci étant dit, si bien les réseaux souterrains n'ont pas suscité de questions fondamentales au sein de la commission ad hoc, au vu de l'état déplorable des réseaux d'eau potable et du besoin de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, en ce qui concerne les surfaces, plusieurs éléments ont retenus l'attention des membres de la commission. Les deux principaux concernent, d'une part, la circulation sur le chemin de Champittet et, d'autre part, les places de parc pour les voitures. Le chemin de Champittet rassemblera un trottoir, une bande cyclable à la montée et une voie automobile à la descente. Dès lors, les membres de la commission ont posé la question de la pertinence d'une telle combinaison et des potentiels risques. Carte à l'appui, les représentants de l'administration communale nous ont convaincus que ceci était possible, grâce d'une part

à une emprise supplémentaire sur un terrain en main communale et à un déplacement de haies. D'autre part, le tronçon a été validé par le Canton et correspond aux normes en vigueur. Finalement, il a été fait référence au chemin des Cerisiers où les usagers ont également dû s'adapter aux multiples modes de déplacement, ce qu'ils et elles ont fait avec succès.

Concernant les places de parc pour les voitures, celles-ci passeront de 53 à 45 en faveur de places pour les motos, scooters et vélos, et afin de correspondre aux nouvelles normes en matière de stationnement, notamment sur le chemin de Chamblandes, où sera également construit un trottoir et au bas du chemin de Champittet.

Au vu des réponses satisfaisantes et bien argumentées des responsables du projet, la commission ad hoc, vous recommande à l'unanimité, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis 03-2025 conformément aux propositions de la Municipalité. Merci pour votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre à présent la discussion sur le fond.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je tiens d'abord à dire que je m'exprime en mon nom propre et pas en celui de mon groupe. Je suis et je reste un défenseur ardent de la mobilité douce qu'elle soit piétonne ou cyclable et j'ai conscience que mon intervention ce soir va semer le doute, mais je n'arrive pas à me taire.

Je pense que le projet d'aménagement qui nous est soumis ce soir est une fausse bonne idée. Aujourd'hui, les piétons peuvent prendre toute la place sur le chemin de Chamblandes et les voitures qui y circulent sont forcées de s'adapter. Nous sommes de facto en présence d'une zone rencontre non officielle. Mais demain, Pully veut cloisonner la mobilité et, de fait, limiter la place des piétons sur une des rues de Pully la plus à plat de la Commune et où il est agréable de se promener ou même de faire du vélo avec ses enfants. En cloisonnant la mobilité, le piéton va perdre la légitimité d'occuper tout l'espace.

Créer l'aménagement pour des zones 30, c'est tuer l'espoir d'une zone de rencontre dans ces rues et donc, je pense personnellement que les aménagements prévus vont coûter chers et seront contreproductifs pour les mobilités actives. Je vous invite donc à refuser ce préavis pour que la Municipalité revienne avec un projet d'aménagement de zone de rencontre qui sera moins cher et plus adapté au contexte de ces rues. Merci.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je me dois effectivement d'apporter quelques réponses à M. le Conseiller Simos.

Je ne crois pas que ce soit une fausse bonne idée de réaliser un trottoir qui est fréquenté par de nombreux enfants qui se rendent dans un collège, qui est celui de Chamblandes et, d'autre part, sur le chemin de Champittet, puisqu'il est aussi concerné, on a aussi un

trottoir sur ce chemin, et là, ce sont les enfants qui se rendent au collège de Champittet. Ce chemin de Champittet est très fréquenté par les voitures, puisqu'on a 1400 véhicules par jour, notamment les parents qui viennent y amener leurs enfants. Ces trottoirs nous semblent absolument indispensables de ce fait.

D'autre part, comme vous le savez on essaie aussi de discuter avec les habitants des quartiers, avec les riverains, et ces riverains se sont exprimés unanimement en faveur d'un trottoir, c'est donc une vraie demande. De plus, on a un problème de sécurité routière, ce que vous dites, qu'en fait, c'est une zone de rencontre, mais non c'est une route qui est en zone 30, elle est soumise à ce régime et en zone 30, les piétons n'ont pas la priorité. Donc, un piéton qui obstrue une voiture, il n'a pas de légitimité à le faire dans une zone 30. Dans la zone de rencontre il serait possible de le faire, mais il y a un autre élément qui rentre en ligne de compte, c'est la sécurité des sorties riveraines sur le chemin de Chamblandes ouest-est, c'est de cela qu'on parle, sauf erreur, sur ce chemin il y a de nombreuses sorties riveraines au nord du chemin de Chamblandes, à cet endroit-là, c'est le Canton qui nous a demandé avec insistance d'ajouter un trottoir qui permet aux voitures de s'avancer un petit plus pour voir les piétons et de pouvoir sortir sur la route.

Il faut aussi préciser par ailleurs que ce trottoir s'il n'était pas réalisé, nous amènerait à devoir supprimer et c'est une exigence cantonale, toutes les places de parc sur le chemin de Chamblandes, sur ce tronçon-là, bien entendu.

D'autre part pour des questions de coûts, cette opération, elle n'amènerait aucune économie. Pourquoi ? Parce qu'autant le chemin de Champittet, que le chemin de Chamblandes, le tronçon est-ouest, ce sont des tronçons qui sont très étroits et en fait, pour y placer tous les réseaux à un coût raisonnable, on a besoin de ces emprises, de ces trottoirs pour poser notamment les tubes électriques qu'on doit remplacer. Il n'y a donc pratiquement pas de coût supplémentaire à réaliser un trottoir sur ces tronçons.

Voilà, ce que je peux dire sur ce point-là. Je vous remercie pour votre attention et je vous invite à voter en faveur du préavis tel que la Municipalité vous le présente.

M. Remo KUONEN demande la parole :

J'ai bien entendu vos réponses, M. Zolliker.

Toutefois, j'ai quand même quelques hésitations et quelques interrogations.

Visiblement, il y a d'autres zones où il y a des zones de rencontre, 20 km/h, où il y a des places de parc, me semble-t-il, notamment, à la Grand-Rue, d'après ce que j'ai cru voir. Pourquoi, est-ce que ces rues, comme le chemin de Champittet ou le chemin de Chamblandes, ne pourraient-ils pas être placés en zone 20. Quels sont les éléments véritables qui empêchent de mettre ces chemins en zone 20, en zone de rencontre.

J'ai bien compris aussi les problèmes qui se posent à la sortie des garages, à la sortie des parkings souterrains. Néanmoins, le fait d'avoir une zone de rencontre permettrait aussi aux automobilistes d'être beaucoup plus attentifs, d'autant plus, comme vous l'avez souligné, qu'il y a beaucoup d'enfants, beaucoup d'élèves qui empruntent ces petites rues. Merci d'avance de vos réponses.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Effectivement, la zone 20, la zone de rencontre n'empêche pas de créer des places de parc, le problème, il n'est pas là. Le problème est la largeur de la route et sur le tronçon où il existe des places de parc, il y a là encore une emprise à trouver, une partie à élargir. Si on ne le fait pas et qu'on aménage ces rues en zone 30 ou en zone de rencontre, cela ne change finalement rien. On devra supprimer ces places de parc.

Maintenant, comme je vous l'ai dit, le projet, il résulte aussi d'une discussion avec les riverains, avec les habitants et dans cette discussion, la variante qui a été demandée, privilégiée, c'est une zone 30 avec un trottoir bien séparé. Et c'est bien ce que l'on

privilège aussi, pour les accès aux collèges, à proximité des collèges où les enfants ils vont traverser peut-être en courant, mais là, on n'est pas dans ce cas-là, on est dans un cas où les enfants se rendent à l'école. Ils ne devraient pas occuper toute la route. Ils sont plus sûres sur un trottoir délimité que n'importe où sur la route. C'est en fonction de ce raisonnement-là et de la demande des habitants qu'on a prévu de réaliser ce trottoir à cet endroit-là.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

J'ai aussi beaucoup pratiqué, quand j'étais enfant, les chemins de Champittet et de Chamblandes, c'est pour ça que je me permets aussi de penser que la solution d'une zone de rencontre n'a en tout cas pas d'impact sur la sécurité des piétons et concernant l'argument du financement, en tout cas du devis, je m'inscris en faux, parce que créer des aménagements pour une zone 30, c'est créer un trottoir, c'est élargir les routes, la voirie publique pour pouvoir inscrire ce trottoir, on a vu que le trottoir fait 1,65 mètres, on a donc l'élargissement de la voirie qui est actée, de ce fait c'est un surcoût par rapport à un aménagement d'une zone 20. Et puis, il y a tout l'aménagement qui est lié à la création d'un trottoir, qui lui aussi à un coût également surtout linéaire, je suis persuadé, je ne peux pas faire le devis puisqu'on n'a pas le détail pour pouvoir le faire ainsi, mais je reste persuadé que créer un aménagement de rencontre coûtera moins cher que de faire une zone 30.

La question de M. Kuonen, elle est légitime et vous n'y avez pas répondu, pourquoi ne pas faire une zone de rencontre dans ces deux rues. Merci.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois que j'ai été peut-être mal compris tout à l'heure. L'élargissement, nous en avons de toute façon besoin, on pourrait faire des travaux sur un périmètre très restreint puis garder le chemin de Champittet avec la même largeur qu'il a actuellement, ainsi que le chemin de Chamblandes pour les parties où il n'y a pas encore d'emprise à la largeur où il est, mais ça nous coûterait beaucoup plus cher, si on devait superposer toutes les conduites, cela impliquerait des travaux très particuliers, au niveau des fouilles et de la pose des collecteurs et des autres installations, l'eau, l'électricité, téléphone, etc. et cela, ça coûte beaucoup plus cher. Par contre, de répartir ces conduites sur une plus grande largeur, cela va coûter moins cher pour les fouilles, cela aura un certain coût pour élargir ce périmètre, mais cela coûtera moins cher que de travailler sur ce plus petit périmètre. Et c'est la raison pour laquelle, j'ai essayé de vous expliquer qu'on avait besoin de ces élargissements pour bien disposer les conduites industrielles et ensuite, qu'on réaménage, qu'on remblaie, qu'on fasse des plantations ou bien je ne sais quoi, qu'on fasse un trottoir cela ne va vraiment pas changer grand-chose au niveau des coûts.

Il y a encore un autre élément qui rentre en ligne de compte. Vous savez que le chemin de Chamblandes il est continué par le chemin des Tilleuls, entre le chemin de Champittet, Chamblandes nord-sud et Villardin, il n'y a qu'un seul tronçon, qui n'a pas de trottoir, c'est celui-ci. De plus, les emprises qui sont nécessaires, on les a déjà pratiquement toutes obtenues, puisqu'à chaque fois qu'il y a eu une mise à l'enquête, il y en a eu pas mal sur le chemin de Chamblandes ces dernières années, on a à chaque fois négocié avec propriétaires avant l'accord d'un permis de construire et on a obtenu pratiquement toutes les emprises nécessaires. A ce niveau-là, le travail, il est déjà fait, et finalement ce n'est que de compléter et de terminer ce trottoir pour qu'on l'ait sur toute la longueur de la rue, qu'on ait un chemin qui soit sûr pour les écoliers sur ce tronçon-là aussi. Je vous remercie pour votre attention.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je commencerai par une remarque et ensuite une question.

Ma remarque, sur la page 11, vous avez un tableau pour les places de stationnement, je tiens à corriger, si je compte bien, les places de stationnement projetées sont de 45 places et pas 46, une de moins, j'espère que c'est bien 46 places, je n'ai pas regardé dans les détails, qu'est-ce qui fait foi.

Ma question, c'est concernant les trottoirs. Dans cette même page, la page 11, vous parlez d'une bordure franchissable de 4 cm qui permet à première vue un mode multimodal pour notamment aussi les gens qui se déplacent à vélo, vu les proximité des collèges aux alentours, il y a certaines personnes qui ont des vélos avec des remorques et des enfants dedans, je comprends donc qu'on parle de trottoirs qui sont facilement franchissables pour les cyclistes avec des enfants à l'arrière, j'aimerais avoir aussi la clarté sur le chemin de Champittet si c'est la même chose, car dans le projet il y aura des vélos qui pourront monter le chemin, j'imagine que là aussi, les croisements seront faciles, j'imagine peu les étudiants ou les élèves, plus les voitures, plus un vélo qui monte avec une remorque à l'arrière, j'aimerais que vous puissiez clarifier ce point-là, merci.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Sur la question des places de stationnement, vous avez raison, c'est une petite erreur qui s'est glissée dans le préavis, on l'a d'ailleurs relevé lors de la séance de la commission ad hoc, il n'a plus été possible de la corriger, vu que le préavis était déjà distribué.

Pour ce qui est des trottoirs franchissables, oui vous avez raison, c'est effectivement le même système qui a été mis en place avec succès il me semble à l'avenue des Cerisiers qui est en vigueur partout à ces endroits-là. Il sera probablement nécessaire à certains endroits, pour les vélos, de monter sur le trottoir, de s'arrêter s'il y a un piéton en face pour laisser passer une voiture qui descend.

Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :

Merci pour ces explications complémentaires, il est vrai que je serais intéressée, M. Zolliker, de savoir quelle est la différence chiffrée, vous dites qu'il y aurait en fait très peu différence entre maintenir les routes avec l'élargissement qu'elles ont aujourd'hui et créer les trottoirs, il est vrai que cela paraît peu vraisemblable qu'il y ait si peu différence, mais peut-être que si vous nous donnez le chiffre, cela nous permettrait de mieux nous prononcer.

Cela étant, j'ai une préoccupation sur la sécurité du chemin de Champittet. Je pense que faire un trottoir est une bonne idée, mais d'y joindre encore une piste cyclable, je ne vois matériellement pas comment cela peut être possible. Je pense qu'il faudrait renoncer à cette piste cyclable, sachant que le chemin de Verney, tout comme l'avenue de Denantou, tout comme Villardin, permettent facilement aux vélos de monter de manière sécurisée et je ne vois donc pas l'intérêt de rajouter encore une piste cyclable à cet endroit-là. D'autant plus, qu'on l'a vu, cela nous impose la suppression d'un certain nombre de places de parc, ce qui n'est pas souhaitable dans ce quartier-là, il y a des gros bâtiments qui sont situés en bas du chemin de Champittet avec des personnes âgées qui ont besoin de soin et il est essentiel qu'on puisse préserver les places de parc pour que ces soins puissent être donnés de manière efficace, notamment par nos propres services du CMS. Merci.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Concernant la bande cyclable, cela ne va rien changer au niveau des places de parc. C'est une question de largeur de passage pour les autres véhicules et de croisement, notamment pour ces places-là, au départ on les avait supprimées, on a pu faire des ajustements et en conserver deux au final, cela passe encore avec deux places, mais plus avec quatre, car

avec les nouvelles normes, les places sont devenues plus larges. Au niveau de la bande cyclable, cela ne va rien changer.

Concernant les coûts, on a fait une estimation pour le chemin de Chamblandes est-ouest, le coût du trottoir, il faudrait de toute façon faire un aménagement, le coût est d'environ CHF 105'000.00, c'est à peu près la même chose pour le chemin de Champittet. Comme déjà dit, on doit de toute manière creuser à ces endroits pour poser les conduites industrielles et après, il faudra réaménager, il faut aussi replanter, il faut aussi faire quelque chose. C'est une estimation assez brute.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je suis navré d'insister, mais je n'ai toujours pas reçu une bonne réponse pour savoir pourquoi cette zone est une zone 30 et non pas une zone de rencontre. J'aimerais bien avoir une réponse claire à cette question. Merci.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je peux essayer de répondre, mais je ne sais pas si la réponse elle sera claire.

Tout d'abord, c'est une question de continuité, de faire une zone de rencontre juste sur un petit tronçon d'un chemin, il n'y a pas une grande logique. On essaie d'avoir une zone plus importante, si on le fait, c'est donc une question de continuité, on a des zones 30 partout autour, tous les autres chemins sont en zone 30, il n'y aurait que cette exception-là et pourquoi ? D'autre part, on considère qu'une zone de rencontre pourrait être utilisée comme espace de jeux aussi, là, on est dans une configuration de bâtiments, des bâtiments qui ont souvent des grands jardins et où probablement la nécessité d'avoir une place de jeux sur la route n'est pas aussi importante que dans d'autres quartiers, mais comme je l'ai déjà dit tout à l'heure c'est surtout une question de continuité pour le transit piétons et des écoliers qui se rendent à l'école.

Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :

Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris, dans le groupe on a deux interprétations, il y en a qui ont entendu CHF 500'000.00 pour chaque tronçon et d'autres qui ont entendu CHF 105'000.00 pour chaque tronçon. Est-ce que vous pourriez nous éclairer ?

M. Marc ZOLLIKER :

C'est CHF 105'000.00

Mme Sophie CUENDET DU ROY :

D'accord. C'est donc une économie de CHF 210'000.00, si les trottoirs ne sont pas faits.

M. Marc ZOLLIKER :

Justement pas. C'est le coût de la construction du trottoir, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, on devra faire quelque chose de toute manière, ce sont des endroits que l'on devra aménager quand même, faire des plantations ou autre chose. Je rajoute que sur le chemin de Champittet, on a 1'400 véhicules par jour, c'est déjà une grosse zone 30, si on veut bien, cela ne serait pas possible de faire une zone de rencontre sur le chemin de Champittet, cela ne correspond pas aux critères d'une zone de rencontre. Une fois de plus, autant le collège de Champittet que les riverains, nous demandent avec insistance ce trottoir, parce qu'ils considèrent que ce trajet-là, il est dangereux. C'est tout ce que je peux rajouter, nous on essaie d'écouter ce qui se passe dans le quartier, d'écouter ce que les habitants nous disent et de faire en sorte de les satisfaire, lorsque que l'on fait ce genre de travaux.

Le Président :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous passons au traitement des oppositions.
Nous avons deux oppositions à lever ce soir.

6.3.1 Opposition de M. Koenig, domicilié à l'avenue Général Guisan 74
Est-ce que la parole est demandée au sujet de cette opposition ? Ce n'est pas le cas.

6.3.2 oppositions groupées, représentées par M. Yersin Lionnel, propriétaires de la parcelle No 1430, sise à l'avenue C.F. Ramuz 95-97 de la Commune de Pully
Est-ce que la parole est demandée au sujet de cette opposition ? Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de voter pour lever formellement ces deux oppositions, à l'aide des cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent la levée de ces deux oppositions sont priés de le faire en levant votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Les deux oppositions sont levées à une large majorité, 3 avis contraires, 13 abstentions.

Nous passons maintenant au vote sur les conclusions du préavis 03-2025, que je vous relis :

1. d'adopter le projet soumis à l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2024 ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 7'192'000.00 TTC destiné à financer les travaux de renouvellement des conduites industrielles et le réaménagement routier aux ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités énumérées sous ce point.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 03-2025 est accepté par 62 oui, 14 non, 13 abstentions.

Les résultats s'affichent à l'écran.

**2.7 Préavis 04-2025 Renouvellement du Firewall et de postes de travail
Crédit demandé CHF 180'000.00 TTC**

Le Président :

J'invite Mme Lena Yersin, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

Mme Lena YERSIN :

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 04-2025 s'est réunie le 3 février dernier. Je remercie vivement la Municipalité pour les précisions qui nous ont été données à cette occasion.

Vous avez reçu le rapport de la commission, je ne vais donc pas le relire entièrement. Quelques questions ont porté sur les aspects techniques des appareils et sur les procédures prévues pour les acheter au meilleur prix. Pour ce qui est des équipements obsolètes, le fabricant des firewalls nous accordera une petite reprise et les postes de travail pourront éventuellement être cédés à des associations.

Finalement les efforts de la Municipalité visant à assurer la durabilité du matériel ont été salués et la pertinence de ces acquisitions a été admise sans réserve. C'est donc à l'unanimité que la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver sans modification les conclusions du préavis 04-2025. Merci.

Le Président :

Nous sommes dans l'entrée en matière pour ce préavis 04-2025. Je vous remercie à ce stade de limiter vos interventions uniquement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée uniquement sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Le firewall c'est comme le gardien de but de ton réseau. Il bloque tous les tirs ennemis pour que tes données restent en sécurité. Il ne faut pas oublier ce qui se cache derrière ce mot.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Ma question, même si elle est en lien avec ce préavis, est en rapport avec une réflexion plus large, elle concerne le renouvellement des postes de travail.

Même si les ordinateurs avaient été plus récents, nous aurions dû les changer à cause du passage obligatoire de Windows 10 à Windows 11. Ces obsolescences programmées engendrent des coûts structurels réguliers. Pourquoi ne pourrait-on pas utiliser des systèmes d'exploitation open source, comme par exemple Linux ou autre.

M. Gil Reichen, Syndic, demande la parole :

Je remercie M. Gaudin de m'avoir fait transmettre par le greffe sa question dans l'après-midi, une question récurrente d'ailleurs qui a quelque fois été posée dans le cadre de différents objets qui concernent nos systèmes d'information, mais qui est tout à fait pertinente.

Vous le savez, la Ville de Pully en fait, c'est une multitude de métiers, son administration couvre une multitude de métiers, une grande diversité de métiers et puis les besoins informatiques de ces différents métiers sont larges, cela représente à peu près 200 applications différentes. Malheureusement, la plupart de ces applications sont exclusivement développées, en tout cas aujourd'hui, sur des environnements Microsoft Windows et n'existent pas du tout sur d'autres systèmes, notamment open source. Pour cette raison, jusqu'ici, on est, on a souvent eu l'occasion de l'évoquer, des clients captifs de ces systèmes d'exploitation et on ne peut pas évoluer, en tout cas pour les postes de travail utilisateurs, vers d'autres systèmes actuellement.

Ceci dit, notre équipe informatique reste évidemment attentive aux évolutions techniques dans ce domaine et on a recours à des applications open source chaque fois que c'est

possible, c'est le cas déjà du reste pour les systèmes de gestion de nos réseaux, électricité, eau potable, aussi pour un certain nombre d'applications de gestion de nos serveurs et par ailleurs, on a actuellement en cours un certain nombre de réflexions et d'analyses pour essayer de remplacer, au moins partiellement, des applications, notamment la suite bureautique Office par de systèmes open source et évidemment derrière ces tentatives, ces recherches, ces analyses, il y a la volonté d'être un peu moins dépendants et de rechercher à fonctionner avec des coûts inférieurs, mais à ce stade, on ne peut malheureusement pas aller plus loin dans ce domaine.
J'espère avoir répondu à vos interrogations. Merci.

Le Président :

Visiblement la parole n'est plus demandée, elle est close et nous passons donc au vote sur les conclusions de ce préavis, que je vous lis :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 TTC, destiné à financer le renouvellement du Firewall et de postes de travail, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, déduction faite des participations de nos partenaires, par annuités égales sur 5 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 04-2025 est accepté par 88 oui, 1 non, 2 abstentions.

2.8 Propositions individuelles

2.8.1 Réponse de la Municipalité à l'interpellation « La question du stationnement de Dieci Pizza » de M. David Contini

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

J'ai une réponse de la Municipalité, si je pouvais demander que le Bureau puisse projeter les images en même temps que je lis la réponse. Merci.

Le conseiller communal David Contini a soumis à la Municipalité une interpellation intitulée « La question du stationnement de Dieci Pizza », à laquelle la Municipalité répond comme suit :

Historique

L'immeuble abritant les locaux de Dieci Pizza a été construit en 1933. Il s'agissait à l'époque d'une villa avec atelier mécanique. Plusieurs enquêtes ont été menées entre les années 30 et 60 en lien avec le garage et la distribution d'essence. Une première correction du carrefour a été réalisée en 1972.

C'est l'orthophoto de 2001 que vous voyez à l'écran en haut à gauche.

Un giratoire provisoire a été installé en 2006 dont l'aménagement définitif a été réalisé une année plus tard. Le PPA Samson-Reymondin est entré en vigueur le 9 février 2007.

L'aménagement de la Pizzeria a fait l'objet d'une enquête publique en 2017. Les travaux consistaient en la transformation intérieure du garage en pizzeria et la création de 3 places de parc, 2 de livraison et 1 pour les visiteurs. Les travaux réalisés en 2023 sur Samson-Reymondin ont déplacé son débouché sur le giratoire d'environ 6 mètres en direction de

celui de l'avenue de Lavaux. La correction visait à mettre en conformité le raccordement au giratoire garantissant une arrivée perpendiculaire et assurant une meilleure gestion des vitesses depuis Reymondin.

De même, les travaux d'élargissement de l'îlot sur Lavaux, en décembre 2024, visaient à ralentir la vitesse des véhicules en approche du rond-point.

Réponses aux questions :

1) Quel est le régime d'autorisation de stationnement sur la parcelle N° 604 de Pully, exploitée par Dieci Pizza ? S'agit-il de places de stationnement légalisées par une décision ?

Le stationnement actuel n'est pas conforme au permis de construire délivré le 12 mai 2017 relatif à l'aménagement d'une pizzeria, lequel prévoyait l'aménagement de trois places de stationnement. La pratique doit donc être réévaluée sous l'angle de la sécurité, en tenant compte notamment des normes en vigueur et des volumes de trafic actuels.

2) A supposer que le stationnement effectué en surface, sur la parcelle N° 604, est au bénéfice d'une dérogation au règlement communal Samson-Reymondin, pour quel motif la dérogation a-t-elle été accordée ?

Ne s'agissant pas de « nouvelles » places de stationnement, celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une dérogation.

3) Le propriétaire de la parcelle N° 604, respectivement les utilisateurs dont Dieci Pizza, sont-ils au bénéfice d'une autorisation de stationner sur les trottoirs ? Si oui, s'acquittent-ils d'une taxe pour l'utilisation accrue du domaine public ?

Le propriétaire n'est pas au bénéfice d'une autorisation de stationner sur les trottoirs.

4) Dans tous les cas, ne serait-il pas opportun d'interdire le stationnement des véhicules dans l'angle qui débouche sur le rond-point, donc à la pointe du triangle et qui restreignent fortement la visibilité aux conducteurs ?

La DTSI va lancer une étude de sécurité sur le giratoire. Dès réception des résultats de celle-ci, la DUE et la DTSI prendront contact avec les propriétaires et l'exploitant afin de trouver une solution de stationnement plus adaptée et répondant au mieux aux besoins de ce dernier.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal David Contini.

La Président :

La parole est-elle demandée suite à la réponse à cette interpellation ? M. Contini demande la parole.

M. David CONTINI :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Si j'ai bien compris, elle reconnaît que la situation est illégale actuellement. Je suis encore passé devant aujourd'hui, j'ai vu qu'il y avait une dizaine de voitures stationnées sur la parcelle, alors qu'ils n'ont que 3 places visiteurs.

J'ai pris note qu'il y aurait une étude qui serait effectuée pour améliorer la situation et la sécurité au niveau du rond-point. Mais, maintenant, la question qui se pose, c'est que le fait est que la Commune est au courant de l'illégalité de la situation, que se passera-t-il si un accident devait survenir demain ? Est-ce que la Commune pourra engager sa responsabilité ou pas ? C'est pour cela que je propose de ne pas attendre forcément que la DTSI rende son rapport qui pourrait prendre plusieurs semaines ou mois, mais de prendre déjà des mesures immédiates et je propose d'adopter une résolution qui serait la suivante :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à prendre des mesures immédiates permettant d'assurer la sécurité des usagers de la route (piétons, véhicules avec et sans moteur à 2 et 4 roues, etc.), ceci avant la remise du rapport par la DTSI. A titre d'exemple de mesure, le Conseil communal recommande par exemple le prononcé d'interdiction de stationner à l'angle sud-est de la parcelle N° 604 de Pully. Le but de ces mesures étant de garantir la sécurité des usagers de la route dans le secteur où se situe Dieci Pizza, à l'entrée du giratoire où se rejoignent l'avenue de Lavaux et l'avenue Samson-Reymondin. Ces mesures devront perdurer jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit adoptée. »
Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Contini, de nous avoir remis votre résolution par écrit et signée.

La parole est-elle demandée concernant cette résolution ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons procéder au vote pour cette résolution. Je vous propose d'utiliser les cartons orange pour ce faire.

Celles et ceux qui soutiennent cette résolution sont priés de lever leur carton orange.
Avis contraire ? Abstention ?

Vous avez accepté la résolution proposée par M. Contini à une large majorité, 2 avis contraires et 17 abstentions.

2.8.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Petites dents, Gros tarifs »
de Mmes Odile Cuénoud González et Line Zolliker

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Lors de la séance du 4 décembre 2024, les Conseillères communales Odile Cuénoud González et Line Zolliker ont interpellé la Municipalité au sujet de l'annonce faite par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) aux parents des enfants accueillis dans les structures pré et parascolaires relative à l'augmentation du prix des repas.

Cette annonce de la mise à jour des tarifs des repas à compter du 1er janvier 2025 a suscité quelques interrogations légitimes de la part de familles et de membres du Conseil communal. La Municipalité tient à apporter des clarifications quant aux raisons de cette augmentation et aux mesures envisagées pour accompagner les familles concernées.

Dans ce contexte, la Municipalité y répond comme suit.

1. Contexte et nécessité de l'ajustement tarifaire

Depuis 2009, les tarifs des repas sont restés inchangés, malgré une augmentation progressive des coûts de la vie et, plus particulièrement au cours de ces 4-5 dernières années, une forte hausse des prix des denrées alimentaires et des services associés. Jusqu'à présent, cette stabilité tarifaire a été rendue possible grâce aux efforts conjoints des communes partenaires membres du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Réseau PPBL, qui subventionnent l'accueil de jour pour maintenir des coûts accessibles aux familles tout en absorbant les variations des prix. Toutefois, face à l'augmentation constante des coûts des denrées alimentaires imposés par les fournisseurs, des charges salariales et des prestations de restauration, il est devenu impératif d'adapter les tarifs afin d'assurer la pérennité du service et la qualité des repas proposés aux enfants, tout en répondant aux standards de sécurité alimentaire.

Ces ajustements s'inscrivent dans la politique tarifaire du Réseau PPBL, laquelle vise à établir des tarifs équilibrés, reflétant en partie le coût réel des prestations tout en bénéficiant d'un soutien des communes.

Actuellement, le coût facturé pour un repas pré et parascolaire par le fournisseur principal des structures d'accueil de Pully est de CHF 9.90 TTC auquel s'ajoute un coût de collation de CHF 1.85 TTC, soit un coût total facturé de CHF 11.75 TTC.

Dans la grande majorité, les enfants prennent le repas de midi et la collation.

Ce coût réel est largement supérieur aux prix facturés aux familles comme le témoigne les chiffres du tableau suivant par secteur :

Jusqu'au 31 décembre 2024 :

Secteur	Prix fournisseurs	Prix facturé	Écart
Préscolaire	11.75	5.00	6.75
Parascolaire	11.75	7.00	4.75
Parascolaire 1P/2P	11.75	6.00	5.75

À compter du 1er janvier 2025, les nouveaux tarifs appliqués sont les suivants :

- CHF 8.00 pour les enfants en structures préscolaires (contre CHF 5.00 auparavant) ;
- CHF 10.00 pour les enfants en structures parascolaires (contre CHF 6.00 ou 7.00 selon l'âge auparavant)

Secteur	Prix fournisseurs	Prix facturé	Écart
Préscolaire	11.75	8.00	3.75
Parascolaire	11.75	10.00	1.75
Parascolaire 1P/2P	11.75	10.00	1.75

Ainsi, pour un coût réel par repas pour un enfant en structure d'accueil de CHF 11.75, la part subventionnée encore prise en charge par les communes s'échelonnent entre CHF 1.75 et CHF 3.75 par repas en fonction des types d'accueil et groupes d'âges.

On constate donc que, malgré cette hausse, les tarifs facturés aux familles restent toujours pour une part subventionnés et demeurent inférieurs au coût réel des repas.

Il convient de préciser que ce coût n'intègre pas les coûts de personnel qui assure la régénération ou la préparation des plats, la préparation des collations, le service et le nettoyage, ces charges étant couvertes par les communes.

2. Questions de l'interpellation

1) Quelles solutions la Municipalité pense proposer aux familles pour qui cette augmentation représente un réel frein à la possibilité de garde de leurs enfants ?

En préambule, il est utile de rappeler que c'est la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui donne le cadre et le fonctionnement de l'accueil de jour de l'enfance. Conformément à l'art. 27 LAJE, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) ont constitué au 1er janvier 2009, l'Association du Réseau d'accueil de jour de PPBL (le Réseau PPBL), association de droit privé à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil.

L'équité sociale et l'accessibilité financière sont les fondements-mêmes de la loi, en particulier, l'article 29 LAJE qui impose aux réseaux d'accueil de jour de définir une politique tarifaire qui assure l'accessibilité des prestations aux familles, tout en

permettant un financement équilibré entre les parents, les collectivités publiques et les autres partenaires.

Comme mentionné, l'augmentation des tarifs des repas qui s'inscrit dans le cadre général de la politique tarifaire du Réseau PPBL et qui répond aux exigences fixées par la LAJE, découle de la nécessité d'adapter les coûts aux réalités économiques actuelles, après plus de 15 ans de stabilité des prix.

Cependant, la Municipalité est consciente que cette évolution peut représenter un poids financier pour certaines familles.

Plusieurs pistes sont en cours d'étude pour atténuer l'impact de cette hausse :

- **Révision de la politique tarifaire du Réseau PPBL** : Dans le cadre de cette révision tarifaire planifiée cette année, une évaluation des possibilités d'adaptation des tarifs des repas en fonction du revenu des familles sera notamment menée, afin d'introduire une tarification plus progressive si cela s'avère pertinent ;

- **Évaluation de dispositifs de soutien financier** : Toujours dans le cadre de cette révision tarifaire, des mesures telles que des plafonds tarifaires ou des subsides ciblés pour aider les familles les plus impactées seront notamment analysées ;

- **Optimisation des coûts de fonctionnement** : Des pistes visant à limiter les charges indirectes, les frais de gestion ou les coûts des repas tout en maintenant la qualité nutritionnelle et gustative des repas seront explorées permettant de maintenir des tarifs les plus accessibles pour les familles.

Ainsi, bien que l'augmentation des tarifs soit nécessaire pour assurer la pérennité et la qualité des prestations, la Municipalité veille à ce que cette évolution tarifaire reste en adéquation avec les principes d'équité et d'accessibilité financière imposés par la LAJE.

2) Pourquoi le prix des repas n'est-il pas lié au revenu des familles et ne varie-t-il pas selon le même barème que le reste de la facture de l'accueil ? ou quelle clé de répartition serait envisageable ?

Actuellement, conformément à la politique tarifaire du Réseau PPBL, les prestations d'accueil des enfants en structures d'accueil collectif et familial sont effectivement soumises à une tarification progressive en fonction des revenus des familles. En revanche, les repas ont toujours été facturés à un tarif unique pour plusieurs raisons, notamment :

- Séparation entre l'encadrement éducatif et la prestation de restauration : Les repas constituent une prestation spécifique, distincte de la garde et de l'encadrement éducatif, et sont donc facturés séparément

- Simplification de la gestion financière et administrative : Un tarif unique spécifique permet une facturation plus transparente et simplifiée pour les familles, tout en facilitant la gestion des contrats avec les prestataires de restauration.

- Part déjà subventionnée par les communes : Malgré l'augmentation des tarifs, le prix facturé aux familles reste inférieur au coût réel des repas, grâce à la prise en charge partielle par les communes du Réseau PPBL.

Néanmoins, la Municipalité et les communes partenaires du Réseau PPBL entendent intégrer cette question dans la révision de la politique tarifaire du Réseau PPBL de 2025.

3) Quelle solution de subsides ou de plafond serait-il possible de mettre en place pour les prix des repas ?

Comme mentionné, la question des subsides et de la part subventionnée sur les prestations d'accueil ou sur les repas et collations sera traitée de manière exhaustive dans le cadre de la révision tarifaire du Réseau PPBL.

S'agissant plus particulièrement des plafonds sur les tarifs de repas ou sur les prestations d'accueil, ceux-ci sont déjà garantis et fixés par la loi selon l'article 29 LAJE qui prévoit que « Le montant maximum facturé aux parents ne peut dépasser le coût moyen des

prestations concernées au sein du réseau d'accueil de jour. ». Les tarifs appliqués seront donc légalement égaux ou inférieurs aux coûts réels des prestations délivrées impliquant un subventionnement des familles en fonction de leur situation financière.

4) Le parti Socialiste propose de repenser le système de facturation des repas pour qu'il soit plus juste et équitable au sein de la diversité des familles pulliéraines, et vous remercie pour vos futures réflexions, solutions et votre attention.

La Municipalité partage la volonté de garantir une tarification équitable et accessible, en cohérence avec les principes de la LAJE et les exigences de la FAJE.

Dans ce cadre, comme mentionné, et conformément à l'article 29 LAJE, la politique tarifaire du Réseau PPBL fait l'objet d'une révision en 2025, qui intégrera notamment :

- Des réflexions sur les tarifs des prestations d'accueil et des repas, la part de la contribution parentale en fonction des revenus, l'étude d'un modèle plus progressif, si celui-ci se révèle pertinent.
- Un examen des dispositifs de soutien financier ou calcul de revenus déterminant pour accompagner les familles les plus impactées.
- Une analyse des coûts et des modes de gestion afin d'optimiser la qualité des repas tout en limitant la charge financière pour les familles.

A la suite de cette analyse, la Municipalité ainsi que les communes partenaires du Réseau PPBL se détermineront sur le modèle le plus adéquat en termes de soutien aux familles et de gestion saine des ressources financières communales. Cette détermination sera suivie d'une communication.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité espère avoir ainsi répondu à votre interpellation et vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci M. le Municipal, Mme Pauline Tafelmacher, une des signataires de l'interpellation semble satisfaite de votre réponse.

2.8.3 Motion 01-2025 « Pully smartcity, l'expérience numérique ... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal »

de Mme Nathalie Lude et consorts

Le Président :

Je constate que cette motion respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traitée aujourd'hui conformément à l'art. 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera la suivante : nous entendrons successivement l'auteur de la motion, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle de la motion. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote et j'invite Mme Nathalie Lude à venir développer cette motion.

Mme Nathalie LUDE :

Pour donner suite à de nombreuses remarques et demandes de citoyennes et citoyens, mes cosignataires et moi-même demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier le système le plus approprié en termes de qualité et prix pour la captation, diffusion en direct et rediffusion des séances du Conseil communal. Comme vous l'aurez sans doute lu les

arguments en faveur de la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal, véritables outils de communication politique, sont nombreux.

Ce soir, il ne s'agit pas de prendre une décision qui engage des coûts, mais simplement de demander une étude pour explorer les options possibles. C'est une question de transparence et d'accès à l'information, deux piliers essentiels d'une démocratie moderne. Nos débats concernent des décisions qui impactent directement la vie des citoyens. Or, aujourd'hui, seuls ceux qui peuvent se déplacer en séance ont réellement accès à ces échanges. D'autres villes ont mis en place cet outil depuis longtemps et avec succès, et il est temps que Pully rejoigne cette dynamique. Nous devons évoluer avec notre époque et utiliser les outils numériques pour renforcer le lien entre les élus et la population.

Cette étude ne nous engage en rien sur une décision finale, mais elle nous donnera une vision claire des solutions possibles et de leurs coûts. Refuser même d'étudier cette question enverrait un mauvais signal à nos concitoyens, celui d'une politique communale qui se replie sur elle-même au lieu de s'ouvrir au dialogue.

Nous avons toutes et tous été élus pour représenter et écouter les citoyens, leur permettre de suivre nos débats, c'est leur donner les moyens d'exercer leur rôle dans la démocratie locale. C'est un engagement envers la confiance et la responsabilité qu'ils nous ont accordé en nous élisant.

Je vous invite donc à soutenir cette demande d'étude pour que nous puissions construire une politique plus transparente et plus participative. Merci de votre soutien.

Le Président :

Comme présenté tout à l'heure en préambule, je donne maintenant la parole à la Municipalité, est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Je m'exprime à présent sur la recevabilité formelle de cette motion qui selon moi est recevable dans la mesure où elle satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'une motion chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal, selon l'art. 66 al. 1, lettre B de notre règlement.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de cette motion conformément à l'art. que je viens de mentionner. Est-ce qu'il y a une prise de parole sur la recevabilité de cette motion ? Ce n'est pas le cas. Cette motion est donc considérée comme recevable sur le plan du fond et de la forme.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur la motion.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Moi, je me pose juste la question, de la diffusion.

En dehors des personnes qui sont sur YouTube ou Facebook en live, je vous rappelle que notamment ce qui s'appelle aujourd'hui la Télé, qui à l'époque diffusait un certain nombre de débats communaux ne le fait plus, pas comme sur Léman Bleu.

L'impact auprès de la population, en tout cas d'une population d'un certain âge, risque d'être moindre, j'apprécie bien l'idée d'une étude, mais comme nous le savons tous, les finances sont restreintes, donc je me pose la question de l'opportunité par rapport à la difficulté de diffusion de ces débats, non pas de leur captation.

Mme Line ZOLLIKER demande la parole :

Le groupe du Parti Socialiste s'interroge depuis quelque temps déjà sur la même question que les trois motionnaires, c'est-à-dire comment rendre compte de nos séances, de nos débats et les résultats de ceux-ci plus accessibles ? Notamment pour la population pulliérane ou pour les médias. Le Parti Socialiste est bien entendu pour qu'il y ait plus de transparence et pour que les débats politiques soient accessibles à toutes et tous.

Malgré tout, nous n'avons pas signé la motion, car nous ne sommes pas convaincus que la captation vidéo soit la meilleure ou l'unique solution pour donner plus de transparence sur ce qui se déroule lors de nos séances.

Nous posons plusieurs questions :

- Combien de personnes suivraient ces séances en rediffusion ?

- Quel serait le prix pour un tel dispositif, ainsi que pour le personnel qui devrait filmer et s'occuper de la diffusion ?

- Est-ce que l'objectif de transparence serait atteint avec la captation vidéo ?

- Y aurait-il d'autres manières de rendre compte de ce qui se passe au sein du Conseil communal ? On a par exemple pensé, à une publication des résultats détaillés des votes sur les différents objets en complément du procès-verbal qui est public.

Ainsi, au vu de ces questionnements, il nous semblerait pertinent de renvoyer ce cette motion à une commission. Cela permettrait au conseil de discuter des différentes possibilités et de débattre de la meilleure manière d'atteindre les objectifs visés par la motion originale, objectifs auxquels nous nous rallions. Le PS vous invite donc à renvoyer la motion à une commission. Merci pour votre attention.

M. François LOGOZ demande la parole :

Je suis un tout petit peu heurté qu'on vienne nous parler de transparence à propos de cette rediffusion ou de cette captation de nos séances.

Que je sache, nos séances n'ont pas lieu à huis clos. Toute personne a la faculté de venir assister sur la galerie et je crois qu'il y a d'ailleurs un certain nombre de personnes qui sont présentes. Je rappelle que nos débats figurent sur des procès-verbaux, qui sont accessibles sur le site internet de la commune et donc on a une transparence complète. En réalité, la transparence, elle existe. Encore faut-il prendre la peine de lire un procès-verbal ou de se déplacer comme nous le faisons toutes et tous ici pour prendre part à nos débats ou assister à nos débats. Je crois qu'aujourd'hui on n'a pas la disponibilité financière pour se lancer ni dans des études, ni dans des dépenses pour simplement des personnes qui ne veulent pas se déplacer pour assister à nos séances, voir comment cela se passe ou qui ne veulent pas prendre la peine d'ouvrir leur ordinateur, d'aller sur le site de la commune et puis de lire le procès-verbal de nos séances. Merci.

Le Président :

Il est 22h18 et je vois encore 18 personnes sur la galerie et je les remercie pour leur présence.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Assister à un débat du Conseil communal, c'est des fois comme regarder un match de sport. Il y au début des personnes qui se jangent, après il y a ceux qui jouent l'attaque, ceux qui jouent la défense bec et ongles et bien sûr, l'arbitre, pardon le Président, qui sort de temps en temps son carton jaune pour calmer les esprits. J'arrêterai là le parallèle sportif, simplement pour dire que cela m'amène quand même à une réflexion toute simple : si des associations sportives aux moyens souvent plus que restreints parviennent à retransmettre leurs compétitions en direct, pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant ? Elles le font avec du matériel accessible, des plates-formes gratuites et, surtout,

beaucoup de bonne volonté pour pouvoir intéresser et attirer de nouvelles personnes à leurs activités, comme nous cherchons toutes et tous à faire participer le citoyen aux activités politiques de notre commune. Il me semble donc légitime que nous nous penchions sérieusement sur cette question pour voir quelles solutions sont à notre portée. Cette étude ne nous engage à rien, une fois que nous l'aurons. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à soutenir cette motion.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Le groupe des Vert·e·s est en faveur de la transparence évidemment, mais on a une certaine crainte, c'est qu'on a parlé de ne pas se replier sur nous-mêmes, mais qu'au contraire le fait de téléviser et de donner cette publicité à nos débats nous fassent nous recroqueviller sur nos propres partis et politise le débat au sein du conseil. On a la chance d'avoir un conseil qui est extrêmement ouvert, peu politisé où on peut discuter entre nous et la crainte, c'est qu'on se retrouve comme au conseil communal d'Yverdon, par exemple, où on a des mini Trump qui monopolisent le débat pendant des heures, qui utilisent en fait des morceaux choisis des passages vidéo pour finalement parler à leur propre communauté et la crainte que nous avons, c'est que finalement le conseil communal de Pully devienne en fait des morceaux choisis où chaque parti parle à sa propre base, mais sans plus communiquer entre nous.

Le principe d'avoir un débat télévisé, c'est extrêmement intéressant, on le salue, on salue l'objectif de transparence, on a par contre une grande crainte sur le fait que nous puissions basculer vers un conseil politisé ou trop politisé. Merci.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

J'aimerais répondre à deux personnes.

D'abord à M. Logoz. Je dois reconnaître que vos propos m'ont beaucoup interpellée. D'abord notre tribune, je pense, ne pourrait pas accueillir plus que tant de personnes, je ne sais pas exactement combien. Et la deuxième chose, je crois que vous avez la chance, M. Logoz, de pouvoir vous déplacer comme vous le désirez. Mais n'oubliez pas, que notre commune est aussi une commune avec des personnes vieillissantes et qui ne peuvent malheureusement pas se déplacer comme elles le souhaiteraient. Et je pense que d'inclure dans nos débats, en fait qu'ils puissent avoir un aperçu de nos débats, pour toute personne de cette commune, cela serait simplement un plus. J

Je crois que nous n'avons rien à cacher, au contraire, et nous ne sommes pas comme le dit M. Simos, nous ne devons pas simplement siéger entre nous, mais je crois que nous aimerions avoir une ouverture sur les pulliérans.

Je ne peux que vous inviter, excusez-moi, j'ai beaucoup d'émotion ce soir, je suis quand même un tout petit peu perturbée, de soutenir cette motion, ce n'est qu'une étude que la Municipalité va faire et va nous soumettre, je ne pense pas que cela va coûter des mille et des cents. Merci.

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

Je pense que nous n'allons pas pouvoir répondre à cette question ce soir.

Alors, est-ce que les gens peuvent se déplacer, oui déplacez-vous, comme nous. Est-ce qu'on ne va peut-être pas se replier sur nous-mêmes ? Être filmés, cela a quand même quelque chose d'inquiétant, est-ce qu'il y a d'autres possibilités ? Peut-être, mais nous n'allons pas y répondre ce soir, c'est pour cela qu'une motion renvoie à la Municipalité, qui arrive déjà avec une base concrète auprès du Conseil par rapport à des coûts, cela sera peut-être trop cher, nous ne savons pas, je vous demande d'accepter cette motion pour déjà poser les bases afin qu'ensuite le Conseil puisse se pencher sur cette question et en parler de manière plus concrète. Nous n'allons pas répondre à cette question ce soir.

Acceptez la motion et nous aurons un rapport, des analyses, certainement que la Municipalité dans son analyse dira peut-être que la visio n'est pas la meilleure communication, il y a d'autres moyens, ce qui répondrait aux questionnements de la conseillère Line Zolliker. Acceptez cette motion et nous verrons bien. Je vous remercie de votre écoute.

Le Président :

Est-ce que la parole est encore demandée concernant cette motion ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je me tourne vers la motionnaire pour un choix cornélien, pour lui demander si vous souhaitez transmettre cette motion directement à la Municipalité, auquel cas vous avez besoin de la majorité des votes des personnes présentes ou est-ce que vous souhaitez le renvoi à une commission, dans ce cas, il vous faudra un cinquième des voix ?

Mme Nathalie LUDE :

Je choisis le renvoi à une commission.

Le Président :

Nous prenons note de votre choix, vous demandez un renvoi en commission, je demande si au moins un cinquième des membres présents, soit actuellement 17 personnes, soutiennent le renvoi en commission.

Nous allons utiliser le vote électronique pour ce faire.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi en commission de la motion Lude est accepté par 43 oui, 26 non, 10 abstentions.

2.8.4 Interpellation 01-2025 « Favoriser le partage de véhicules à Pully »

de Mme Isabelle Dauner Gardiol

Le Président :

Il me faut l'appui de 5 personnes au moins, pour que l'interpellation puisse être développée. C'est le cas. Mme Dauner Gardiol, vous avez la parole pour présenter votre interpellation.

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :

Il y a 20 ans, personne d'entre nous ne possédait de smartphone. Aujourd'hui, pratiquement tout le monde. L'offre d'iPhone a créé la demande et quelle demande ! Je rêve d'une dynamique semblable pour la mobilité partagée et pense que ce serait possible si nous disposions d'un plus grand nombre et d'une meilleure répartition de places pour des véhicules Mobility. Osons rêver ! C'est pourquoi j'adresse mes questions à la Municipalité, à savoir quelle est l'utilisation des véhicules Mobility sur son territoire, quel est le potentiel d'augmentation de places et quelle est la possibilité d'équiper toutes ou partie de ces places avec des bornes de charge électriques ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

2.8.5 Interpellation 02-2025 « Relative à la politique de stationnement à Pully »

de M. Olivier Burnet

Le Président :

Est-ce que 5 conseillères ou conseillers appuient le développement de cette interpellation ? C'est manifestement le cas. Je vais pouvoir donner la parole notre ancien président, Olivier Burnet.

M. Olivier BURNET :

Dans mon interpellation, dont vous avez pu prendre connaissance, je m'étonne de la difficulté croissante à trouver des places de parc au centre de Pully. Les places de parc publiques disparaissent progressivement, les zones bleues deviennent rarissimes et les zones de 6h, confidentielles.

Celui qui veut aller à Lausanne en bus et qui entend le prendre à la place de la Clergère ne sait plus où laisser son véhicule. Le vieil avocat aux genoux fatigués, pour prendre un exemple tout à fait au hasard, qui veut aller faire des achats au centre-ville, ne peut plus trouver de places de parc. J'en ai fait encore la cruelle expérience ce soir pour venir à notre conseil.

Quel est la raison de ce constat ? En examinant les pare-brises des voitures stationnées, on observe que de nombreuses voitures stationnées arborent fièrement une autorisation de la Ville de Pully. Renseignement pris, le macaron permet de stationner durant 60 heures sur les places de parc publiques pour la modique somme de CHF 30.00.

Par ailleurs, il est évident que l'augmentation de places pour les deux-roues, même si elle est la bienvenue, ne peut justifier la diminution effective des places de parc pour voiture. Tous les pulliérans n'habitent pas au centre, tandis qu'ils ne disposent pas tous de mollets suffisamment musclés.

En résumé, non seulement les places de parc diminuent drastiquement, mais celles qui demeurent font l'objet de macarons généreusement distribués et peut-être même de façon injustifiée. Je souhaiterais dès lors interpellier la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- 1) Combien de macarons ont-ils été vendus, depuis quand, et à quel rythme ?
- 2) A combien s'élève le nombre de places publiques au centre de Pully ?
- 3) Le site consacré à la demande de macarons fait état de dérogations possibles quant au prix de CHF 30.00 par mois. De quoi s'agit-il ? Qui en bénéficie ?
- 4) De telles places de parc sont-elles offertes à certaines personnes habitant ou travaillant à Pully ?
- 5) La Municipalité est-elle consciente que, selon une rumeur apparemment bien fondée et persistante, de nombreuses personnes sont titulaires d'une place de parc privée, mais acquièrent néanmoins un macaron pour louer leur place à un montant largement supérieur, aux fins de réaliser ainsi un petit bénéfice ?
- 6) Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour limiter, voire supprimer de tels abus ?
- 7) Vu la diminution drastique du nombre de places disponibles pour les voitures, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle d'entreprendre pour y remédier ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Là aussi, vu le nombre de questions, la Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

2.8.6 Interpellation 03-2025 « Journée du <coup de balai> dans les cantons de Vaud et Fribourg »

de Mme Evelyne Campiche Ruegg

Le Président :

Est-ce que 5 conseillères ou conseillers appuient le développement de cette interpellation ? C'est manifestement le cas. Je vais pouvoir donner la parole à Mme Campiche Ruegg.

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG :

Très prochainement, à la fin du mois de mars 2025, les 28 et 29 mars, vous avez reçu mon interpellation, cela fait quelques années maintenant que ces journées « coup de balai » existe, je dirais la troisième ou la quatrième année. Elles sont organisées dans les cantons de Vaud et Fribourg et coordonnées par la COSEDEC qui est une coopérative romande pour la gestion des déchets. Ces journées visent à sensibiliser la population et les écoles, au littering, c'est-à-dire aux déchets sauvages ou toute autre problématique liée à ces déchets.

Je me suis étonnée, lorsque j'ai entendu la promotion de ces journées à la radio de voir qu'il y avait passablement de communes qui participent à cette action, il y a une carte du Canton de Vaud avec les communes participantes, j'ai vu que Paudex en fait partie par exemple, mais pas Pully. Aussi, j'ai posé la question à la Municipalité. Je considère que c'est une démarche transversale, cela ne concerne, selon moi, pas seulement la DTSI, mais aussi la DUE, ainsi que les écoles, ces actions ayant lieu aussi bien auprès des actions locales que des écoles ou bien même auprès des entreprises.

Voici mes questions :

- 1) La commune de Pully a-t-elle connaissance de ces journées du "coup de balai" ?
- 2) La Ville de Pully n'est actuellement pas annoncée sur le site pour 2025, est-il envisageable que la commune de Pully participe à ces journées en 2026 ?
- 3) Ou éventuellement qu'elle fasse appel à la COSEDEC pour organiser des actions ou des programmes de promotion au sein des services.

Merci par avance pour vos réponses.

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance ?

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Cette fois les réponses sont un peu plus simples et je vais y répondre ce soir.

Je commence par une partie un peu plus historique, l'action « Coup de balai » est organisée depuis de nombreuses années par la société COSEDEC, la coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. Elle a pour but de sensibiliser la population à la problématique de l'abandon des déchets dans la nature, comme vous l'avez relevé et la population est ainsi invitée à participer à diverses activités comme par exemple, le ramassage des déchets dans un lieu public.

Je passe aux réponses aux questions.

1) La Commune de Pully a-t-elle connaissance de ces journées du « coup de balai » ? Comme je viens de le dire, non seulement la Ville de Pully connaît l'existence de ces journées mais elle y a participé à plusieurs reprises, pour la dernière fois, il y a une dizaine d'années.

A cette occasion un ramassage des déchets avait été organisé dans divers endroits emblématiques de Pully, bord du lac, place Neuve, parc Guillemin, etc. Malheureusement, l'événement n'a pas eu le succès escompté puisqu'il n'a rassemblé guère qu'une dizaine de participants. D'autres événements de nature similaire, par exemple un atelier pratique sur le compostage ou la sensibilisation de la population au moyen d'un chariot de tri ont été mis en place et là encore, ont suscité tout aussi peu d'intérêt de la part de la population. Il a été décidé ainsi de renoncer à organiser ce type d'activités.

2) La Ville de Pully n'est pas annoncée sur le site pour 2025. Est-il envisageable pour la Commune de Pully de participer à ces journées en 2026 ou qu'elle fasse appel à COSEDEC pour une animation ?

Je groupe la réponse à ces deux dernières questions. Une participation à la journée « coup de balai » est envisageable, bien sûr, pour 2026. Toutefois, au regard du peu d'intérêt suscité par ces activités, la Commune a privilégié la mise en place d'autres mesures, comme la publication annuelle d'un journal d'activités à l'attention des classes primaires et secondaires, qui permet aux enseignants de prendre contact avec les services communaux afin d'organiser des visites ou des activités à thèmes, comme l'arrachage de plantes invasives, le fonctionnement du réseau d'eau potable, la visite de la STEP, des cours de sensibilisation sur la gestion des déchets, etc. Plusieurs visites sont ainsi mises sur pied chaque année et certaines sont organisées en collaboration avec la COSEDEC.

Le service la voirie soutient également les initiatives de la population et des entreprises pullièrannes qui souhaitent organiser des actions de ramassage des déchets dans l'espace public. Dans ce genre de cas, qui se répètent une ou deux fois par année, des conteneurs sont mis à disposition, ainsi que du matériel de collecte, comme des sacs poubelle, des gants de protection, des pinces à déchets et les collaborateurs de la voirie s'occupent ensuite d'évacuer les déchets récoltés.

Voilà, compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à votre interpellation, Madame la Conseillère Evelyne Campiche Ruegg.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Je vois que Mme Campiche Ruegg est satisfaite de la réponse.

2.9 Divers

2.9.1 Prochain Repair Café - Dimanche 16 mars 2025

Mme Valentine CARDIS

J'ai le plaisir de vous donner la date de notre prochain Repair Café, cela sera le dimanche 16 mars, à Pully, à la salle de gymnastique de Chamblandes.

Il y aura également ce jour-là un grand ramassage de vélos, si vous avez des anciens vélos dans vos caves qui ne fonctionnent plus, ils seront mieux au Repair Café qu'à la déchetterie.

Une conteuse pour enfants et adultes sera là aussi et un jeune artiste nous fera partager ses talents de chanteur sur la scène lors de petits interludes.
Ce sont toujours des journées très sympathiques, on vous y attend avec grand plaisir.
Des flyers sont à votre disposition vers les valises des boîtiers de vote et à la sortie.

Le Président :

Nous sommes toujours sous les « Divers », quelqu'un veut-il encore intervenir ? Ce n'est plus le cas.

Au nom de tout le Bureau et de moi-même, je vous remercie pour votre présence et votre participation ce soir et vous souhaite un très bon retour dans vos foyers et une belle suite de soirée.

On se retrouve le mercredi 2 avril prochain.
La séance est levée. Il est 22h40.

Le Président :

La secrétaire :

Frédéric Bründler

Francine Medana